



## Société Civile immobilière et Succession

Par **Guitou92**, le **07/09/2015** à **16:59**

Bonjour,

J'ai hérité avec mon frère des parts de sociétés lors du décès de notre père.

Voici la situation :

nous possédons 49% de la Société (SA) X qui gère des fonds de commerce et joue le rôle de holding

la société X détient 98 % de la SCI n°1 qui possède 4 parkings et 2 locaux commerciaux

la société X détient 70 % d'une autre SCI n°2 qui possède elle des appartements à Puteaux, nous ne connaissons pas le nombre ni leurs superficies...malgré des demandes auprès des services de la publicité foncière nous n'avons pas de chiffre précis...

Le groupe est estimé à 564.000 € selon une étude réalisé par "l'expert comptable de l'associé véreux" sans précision réelle (nombre d'appartement, superficie...) et l'actionnaire principal refuse de nous racheter nos parts 49 % afin de pouvoir clôturer notre succession.

Nous n'avons pas annoncé le montant fourni par l'expert lors de notre succession car nous considérons le montant erroné. Il est soit à la hausse ou bien à la baisse car nous ne voulons pas payer d'impôts liés à la succession sur une coquille vide.

A côté de cela nous ne sommes pas convoqués aux AG de la SA et des SCI.

Ils demandent régulièrement des prorogations pour publier leurs comptes

Ils fond valider leurs comptes 2 ans après les clôtures des exercices

Réalisent des changements de siège sociaux sans nous consulter

Ne réalisent pas d'inventaires (la SA géraient des magasins dans le prêt à porter)

Nous avons un avocat depuis 2 ans mais nous n'avançons pas à part "sponsoriser cet avocat", que pouvons-nous faire ?

Je vous remercie d'avance pour vos conseils.

Guillaume